

# 11<sup>E</sup> TDSL – Règlement

## Article 1 : Généralités – Organisation

Le TDSL est une épreuve pédestre organisée le **23 novembre 2025** par l'association loi 1901 le Raid EDHEC.

Raid EDHEC – 393 Promenade des Anglais, NICE.

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et déclarée au calendrier des courses hors stade.

L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, village partenaires) se situe au complexe sportif du Rivet – 58 Rte de Duranus, 06670 Levens.

La pratique du trail est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles.

Il est entendu que chaque participant au TDSL accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'événement.

De même, tout dégât ou toute perte de matériel du participant sur le parcours ou sur le village est de la responsabilité du participant.

L'inscription aux épreuves du Trail du Soleil Levens implique l'acceptation du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent sans réserve avant, pendant et après l'épreuve.

Ce règlement est susceptible d'évoluer entre l'ouverture des inscriptions et le jour de la course, en fonction des décisions prises par l'organisation pour accueillir au mieux les coureurs en toute sécurité et en respectant les acteurs locaux, ou de l'évolution de la situation sanitaire.

## **Article 2 : Épreuves**

Le TDSL est un événement sportif de trail qui se déroule le 23 novembre 2025, composé de 6 épreuves.

Les horaires de départ et les parcours sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité.

- L'Aigle - 60km

Distance de 60km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

Départ le dimanche 23 novembre 2025, à 5h30 du gymnase du Rivet à Levens.

Dénivelé : 3580 m D+ environ

Temps maximum accordé : 14h (toutes pauses comprises)

Barrière horaire finale : le dimanche 23 novembre à 19h30.

- L'Ours - 30km

Distance de 30km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

Départ le dimanche 23 novembre 2025, à 8h30 du gymnase du Rivet à Levens.

Dénivelé : 1800 m D+ environ

Temps maximum accordé : 7h (toutes pauses comprises)

Barrière horaire finale : le dimanche 23 novembre à 15h30.

- Le Dragon - 15km

Distance de 15km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

Départ le dimanche 23 novembre 2025, à 10h00 du gymnase du Rivet à Levens.

Dénivelé : 935 m D+ environ

Temps maximum accordé : 4h (toutes pauses comprises)

Barrière horaire finale : le dimanche 23 novembre à 14h00.

- La Loutre - 6km

Distance de 6km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

Départ le dimanche 23 novembre 2025, à 10h30 du gymnase du Rivet à Levens.

Dénivelé : 280 m D+ environ

Temps maximum accordé : 2h (toutes pauses comprises)

Barrière horaire finale : le dimanche 23 novembre à 12h30.

- L'Ourson – parcours enfant

Distance variant selon la catégorie, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

Distances :

- 1,3km et 50m D+ pour les poussins (10-11 ans : 2015-2016)
- 2,5km et 100m D+ pour les benjamins (12-13 ans : 2013-2014)
- 4km et 150m D+ pour les minimes (14-15 ans : 2011-2012)

Départ le dimanche 23 novembre 2025, à 14h30 du gymnase du Rivet à Levens.

Temps maximum accordé : 1h30

Barrière horaire finale : le dimanche 23 novembre à 16h00.

- La Randonnée du Soleil - 9,5 km

Distance : 9,5km environ, en une seule étape, à allure imposée.

Départ le dimanche 23 novembre 2025, à 9h30 du gymnase du Rivet à Levens.

Dénivelé : 380 m D+ environ

Puisque la randonnée se fait en groupe il n'y pas de barrière horaire.

Parcours	Dossards disponibles
Aigle	350
Ours	450
Dragon	450
Loutre	150
Randonnée	80

## **A / Inscription – Dossards**

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent impérativement faire parvenir **avant le 19 novembre 2025** une photocopie de licence, d'un certificat médical ou d'un Parcours de Prévention Santé en cours de validité.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **B / Limites d'âge** (révolus au 31/12/2025)

**L'Aigle** : 20 ans et plus

**L'Ours** : 20 ans et plus

**Le Dragon** : 18 ans et plus

**La Loutre** : 16 ans et plus

**L'Ourson** : à partir de 10 ans

**La Randonnée** : Ouverte à tous

### **Article 3 : Dossards**

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une **pièce d'identité le : Vendredi 21 novembre de 12h à 20h à l'EDHEC Nice - 393 Prom. des Anglais, 06200 Nice - le samedi 22 novembre de 13h à 17h au gymnase du Rivet - 58 Rte de Duranus, 06670 Levens ou encore le dimanche 23 Novembre au moins 1 heure avant le début de la course.**

Il sera possible de retirer le dossard d'un proche, à condition :

- Que son dossier soit complet
- De présenter une copie de sa pièce d'identité ET de son QR code

**Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.**

## **Article 4 : SAS et Vagues de départs**

Seuls l'Ours et le Dragon sont soumis au SAS et aux vagues de départs. Peu importe le SAS ou la vague de départ : le chronomètre se déclenchera individuellement au passage de la ligne de départ.

### **Ours**

La 1ère vague qui s'élancera dès 8h30 regroupera les coureurs suivants :  
-> Le SAS hommes (500 UTMB Index minimum) et femmes (450 UTMB Index minimum)

La deuxième vague comptera tous les autres participants et s'élancera à 8h35

### **Dragon**

La 1ère vague qui s'élancera dès 10h00 regroupera les coureurs suivants :  
-> Le SAS hommes (500 UTMB Index minimum) et femmes (450 UTMB Index minimum)

La deuxième vague comptera tous les autres participants et s'élancera à 10h05.

Ces SAS sont susceptibles d'être modifiées selon les indices UTMB des coureurs et leur affluence.

**Infos :** *Inutile de renseigner votre indice lors de votre inscription, nous nous occupons de la recueillir pour vous. Soyez donc vigilants sur les informations renseignées.*

*Par ailleurs et afin d'anticiper des variations de côte entre le moment de votre inscription et le départ, l'organisation retiendra votre UTMB Index du mois d'Octobre 2025. Celle-ci apparaîtra automatiquement sur votre profil coureur lors du retrait de votre dossard. Vous pourrez retirer, le cas échéant, une contremerque*

*d'identification qui vous permettra d'accéder à ces SAS. Pour ceux qui ne possèdent d'aucunes références en trail mais qui restent à l'aise sur route, vous pourrez nous faire parvenir les grandes lignes de votre palmarès lors de votre inscription. Celles-ci seront étudiées pour vous octroyer oui ou non un accès aux différents SAS.*

## **Article 5 : Tarifs**

	Early Birds	Nb de dossards dispo Early Birds	Derniers dossards
Aigle	<b>60 €</b>	<b>100</b>	<b>68 €</b>
Ours	<b>31 €</b>	<b>100</b>	<b>33 €</b>
Dragon	<b>21 €</b>	<b>100</b>	<b>23 €</b>
Loutre	<b>11 €</b>	<b>50</b>	<b>13 €</b>
Randonnée du soleil	/	/	<b>7 €</b>

Ces tarifs ne tiennent pas compte des frais d'inscription liés à l'utilisation de la plateforme en ligne

### Votre inscription aux épreuves comprend :

- Les ravitaillements
- Le dossard et la participation à l'épreuve
  
- Le repas d'arrivée
- Le chronométrage électronique
- La sécurité et les secours
- La Bière Finisher
- Le Maillot Finisher

Des frais de service sont appliqués par cette plateforme, à hauteur de 1 € + 3,5 % du montant total du panier.

Une réduction automatique de 10 % est accordée pour toute commande contenant au moins 10 participants inscrits simultanément dans un même panier.

A noter que le tarif d'inscription à la Randonnée du Soleil ne comprend pas de ravitaillement en cours d'épreuve.

## **Article 6 : Annulation - Modification d'inscription – Remboursement**

### **A/ En cas d'annulation de la part de l'organisation**

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves à partir du 1er novembre 2025, en raison de circonstances extérieures indépendantes de la volonté de l'organisation (telles que pandémie, conditions météorologiques extrêmes, menaces d'attentat, etc.), aucun remboursement ne pourra être accordé, quel que soit le motif de l'annulation.

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves avant le 1er novembre 2025, en raison de circonstances extérieures indépendantes de la volonté de l'organisation (telles que pandémie, conditions météorologiques extrêmes, menaces d'attentat, etc.), l'organisation retiendra une somme forfaitaire de 30 % du montant de l'inscription au titre des frais de dossier.

### **B/ En cas d'annulation de la part d'un participant**

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être accordé, quel que soit le motif, sauf en cas de présentation d'un certificat médical justifiant une incapacité physique à participer, daté **avant le 19 novembre 2025**. Dans ce cas, un remboursement à hauteur de 70 % des frais d'inscription initiaux sera accordé.

Remboursement : les frais de transaction et 4 euros de frais de remboursement seront retenus du remboursement.

### **C / Modification d'inscription - changement d'épreuve**

Toute inscription est ferme et définitive. Toutefois, un changement de parcours est autorisé, sous réserve de disponibilité des dossards sur le parcours souhaité. La

modification doit être effectuée directement depuis le compte coureur du participant **avant le 19 novembre 2025**.

Si le concurrent passe :

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.
- D'une course ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Le changement se fera dans la limite des dossards disponibles. Aucune modification ne sera possible après le 18/11. Les demandes de changement devront être reçues par mail au plus tard à cette date et dans la limite des dossards disponibles.

## **D / Transfert de dossards**

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en nous contactant par mail ou par téléphone. **Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.**

Il est possible jusqu'au 19/11. Aucun changement ne sera effectué sur place.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. L'inscription se fait selon le tarif en cours.

Il n'y aura pas de remboursement automatique du cédant, l'organisateur peut le rembourser manuellement dans l'application.

## **Article 7 : UTMB Index**

L'UTMB Index est un outil permettant d'évaluer la performance d'un coureur de trail en fonction de sa vitesse. L'UTMB Index peut être utilisé pour comparer différents coureurs de trail dans le monde et leur capacité à parcourir différentes distances en se basant sur leur UTMB Index.

Le Trail du Soleil Levens est affilié à l'index UTMB et actualise donc l'indice de tous les participants. Sur le parcours de l'Aigle, de l'Ours et du Dragon.

## **Article 8 : Matériel obligatoire**

**Voici la liste du matériel obligatoire, pour tous les participants.**

	Réserve d'eau	Couverture de survie	Sifflet	Coupe-vent	Vêtement de pluie	Casquette ou Buff	Téléphone portable (chargé et allumé)	Lampe frontale chargée (avec piles de rechange)
<b>Aigle</b>	1,5L	X	X	X	X	O	X	X
<b>Ours</b>	1L	X	X	X	X	O	X	Non obligatoire
<b>Dragon</b>	0,5L	X	X	O	O	O	X	Non obligatoire
<b>Loutre</b>	Non obligatoire	X	X	O	O	O	X	Non obligatoire
<b>Randonnée du soleil</b>	Non obligatoire	X	X	O	O	O	X	Non obligatoire

*X : obligatoire*  
*O : conseillé*

Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

**Les bâtons sont interdits sauf sur l'Aigle et l'Ours. Ils devront impérativement être tenus dans une main par le milieu lors du départ. Les bâtons télescopiques devront être pliés au départ.**

### **Article 9 : Consignes sacs – vestiaires – douches**

Vous aurez la possibilité de laisser un sac de moins de 10kg sur le lieu de départ de votre épreuve.

Il y aura des vestiaires et des douches à l'arrivée au gymnase du Rivet.

### **Article 9 : Certificats Médicaux et Licences**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- 
- Ou, pour les majeurs, d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
  
  - Ou d'une attestation (papier électronique ou de type QR Code) indiquant que le personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établis également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectuée au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA.

Pour les mineurs, il sera obligatoire de fournir une attestation d'autorisation parentale.

## **Article 10 : Parcours – Ravitaillements - Abandon**

Tous les parcours sont publics et accessibles sur la page de chaque épreuve. Néanmoins, la direction de la course se réserve le droit de modifier les parcours mentionnés ci-dessus, en cas d'aléas logistiques ou météorologiques.

Le principe des épreuves du Trail du Soleil Levens est la semi-autosuffisance alimentaire. Des postes de ravitaillement (sec, chaud et liquide) sont disposés tout au long du parcours, tous les 15km environ.

Entre ces postes de ravitaillement, les concurrents sont en autonomie complète et doivent veiller à disposer de la quantité de boissons et d'aliments qui leurs sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Il est interdit de se faire ravitailler par une personne entre deux sites de ravitaillement ainsi que sur les sites où l'accompagnateur n'est pas autorisé.

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le membre de l'organisation le plus proche (ravitaillement, signaleur...). Il sera ensuite rapatrié sur le site d'arrivée par l'organisation. Rapatriement uniquement depuis les points de contrôles et les ravitaillements.

## **Article 11 : Chronométrage**

Tous les concurrents (sauf randonnée du soleil) se verront remettre une puce électronique qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout

concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée.

## Remise des prix

La remise des prix aura lieu au quartier du Rivet à Levens, sur le village de départ/arrivée.

Elle débutera par le parcours de la Loutre et finira par le parcours de l'Aigle.

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur. Aucun lot ne sera envoyé par la poste. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

Catégorie	Années de naissance	Aigle	Ours	Dragon	Loutre
Scratch (M et F)	Toutes	3 premiers	3 premiers	3 premiers	3 premiers
Juniors/Cadets (M et F)	2007-2010	/	/	Premier (uniquement Juniors)	Premier
Espoirs (M et F)	2004-2006	Premier	Premier	Premier	Premier
Séniors (M et F)	1992-2003	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 0-1-2 (M et F)	1977-1991	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 3-4-5 (M et F)	1962-1976	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 6 et + (M et F)	1961 et avant	Premier	Premier	Premier	Premier

## **Article 12 : Service Médical - Sécurité**

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera inscrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical.

L'équipe médical a toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent selon les critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure... Tout concurrent mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être responsable en cas d'accident.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Une équipe d'ostéopathes et kinésithérapeutes bénévoles sera à votre disposition sur le village d'arrivée.

### **Article 13 : Comportement des participants - pénalités**

#### **A/ Secours et entraide**

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Merci de respecter les secouristes et médecins, ainsi que leurs décisions (cf article précédent). Merci également de respecter les bénévoles présents, de suivre leurs consignes et de rester courtois avec eux.

#### **B/ Respect de l'environnement**

L'évènement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets dans les poubelles mises à dispositions sur le village et tout au long du parcours.

#### **C/ Pénalités**

Les membres de l'organisation en amont et pendant l'événement ont pour mission de signaler tout manquement au règlement. Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité/sanction suivant le barème ci-dessous :

#### Pointage :

- Dossard non visible (quel que soit l'équipement vestimentaire) : 1 h de pénalité
- Absence de passage à un pointage : selon décision de la direction de course
- Refus de porter la balise GPS donnée par l'organisation : selon décision de la direction de course
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle : mise hors-course

#### Matériel obligatoire :

- Absence du matériel obligatoire suivant : sac de course, tenue de sport complète, téléphone portable, réserve d'eau, lampe frontale, veste imperméable, dossard et puces : disqualification
- Absence d'un autre objet du matériel obligatoire : 1 heure de pénalité par objet ; au-delà de 3 objets : disqualification.
- Refus de contrôle du matériel obligatoire: disqualification

#### Médical /Comportement :

- Non-assistance à un concurrent en danger: disqualification
- Utilisation d'un moyen de transport: disqualification
- Refus de se faire examiner par l'assistance médicale à tout moment de l'épreuve: disqualification
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage: disqualification
- Non-respect du protocole sanitaire en vigueur: disqualification
- Non respect des bénévoles, de l'équipe d'organisation ou comportement abusif envers d'autres personnes par un coureur ou son accompagnateur: disqualification

#### Accompagnateur :

- Accompagnement sur le parcours par une personne non inscrite durant l'épreuve: disqualification
- Ravitaillement par un accompagnateur en dehors des zones non autorisées: disqualification
- Comportement déplacé de l'assistance d'un coureur et non-respect du règlement sur les sites de ravitaillement par l'assistance du coureur: disqualification

#### Respect du parcours/environnement :

- Enlèvement/vol ou déplacement des balises de signalisation durant la course par un coureur ou un accompagnateur de coureur: disqualification
- Pollution ou dégradation des sites par un concurrent ou une personne non inscrite accompagnant le coureur: disqualification
- Utilisation des bâtons sur les courses où ils sont interdits: disqualification
- Utilisation de bâtons sans embouts sur les courses où ils sont autorisés: disqualification

#### Inscription :

- Partage de dossard : un coureur court avec un dossard qui n'est pas le sien : exclusion durant 5 ans
- Rachat d'un dossard hors de la bourse aux dossards : exclusion durant 5 ans
- Certificat falsifié lors de l'inscription : exclusion durant 5 ans

Le temps de la pénalité sera décompté à l'arrivée du concurrent. Un

concurrent peut donc passer la ligne et ne pas être finisher. Si l'ajout d'une pénalité à un concurrent fait dépasser le temps maximum pour finir la course, ce concurrent sera déclassé. Un coureur déclassé ou disqualifié ne peut prétendre à obtenir son lot finisher ou tout avantage réservé aux coureurs finisher.

## **Article 14 : Droit à l'image - Données Personnelles**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. Nous sommes couverts par l'intermédiaire du courtier Assur Connect, auprès de CIRCLES GROUP S.A., d'un contrat « Tous risques événements » portant le numéro : CE81368Q2313252. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **A / Utilisation d'image**

« J'autorise expressément les organisateurs du Trail du Soleil Levens, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

### **B / Acceptation et respect du règlement**

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes

responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

La participation au TDSL implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

**Toute l'équipe du Raid EDHEC vous souhaite une belle course !**

**Trail**<sub>du</sub> *Soleil*  
*Levens*